

Q. Je veux faire une distinction entre ce qui est de votre ordinaire de faire et ce que vous lui avez dit. Lui avez-vous dit qu'il ne pouvait compter sur aucuns travaux supplémentaires?—Il dit: "Il me dit, en même temps, que je ne devais compter sur aucuns travaux supplémentaires, que c'était un contrat simple et net." Cette assertion est-elle exacte?—R. Je lui ai dit qu'il ne pouvait compter sur aucuns travaux supplémentaires, au sujet de ce contrat.

Q. Vous lui avez dit que c'était un contrat simple et net?—R. Non.

Q. Lui avez-vous dit que l'ouvrage devait être fait et que les \$50,000 de l'outillage devaient être déduites quand même sur le prix total, et que partant le prix qu'il demandait ne suffirait pas, pour parachever les travaux?—R. Non, cela se trouvait dans le rapport de M. Perley. Je lui ai lu le rapport de M. Perley afin de l'édifier, sur l'opinion de l'ingénieur en chef, concernant sa soumission.

Q. D'après ce que vous lui avez dit, n'a-t-il pas compris que vous approuviez ce rapport?—R. J'ignore cela.

Q. Lui avez-vous laissé entendre que vous différiez d'opinion avec votre ingénieur en chef?—R. Je ne lui ai rien laissé entendre; je me suis borné à lui lire l'opinion de l'ingénieur en chef.

Q. Que lui avez-vous demandé ensuite?—R. Je ne lui ai adressé aucune demande, quoiqu'il ait pu en dire.

Q. Quel était votre but—où vouliez-vous en arriver, en lui lisant ce rapport, en lui disant qu'il n'aurait pas de travaux supplémentaires?—R. Je voulais lui expliquer la position de la soumission, et qu'il aurait le contrat s'il y tenait, en dépit de cela.

Q. Et vous avez cru opportun de lui dire tout cela, pour l'engager à accepter le contrat?—R. C'est ce que je fais généralement. Lorsqu'un entrepreneur faisait une soumission basse—il était averti, parce qu'il était de l'intérêt du ministre et du gouvernement qu'aucun contrat ne fut pris à un prix ruineux.

Q. D'après ce qui s'est passé depuis pouvez-vous dire que leur soumission était d'un prix ruineux?—R. J'ignore cela.

Q. Ne savez-vous pas que la soumission qu'il a faite était d'un montant tel qu'il représentait plusieurs milliers de dollars de plus que le coût des travaux exécutés par MM. Larkin, Connolly et Cie?—R. Je n'ai pas examiné cela.

Q. Vous ne connaissez pas cela?—R. Je ne connais pas cela. Je sais que cela a été mentionné, mais je ne le sais pas, personnellement.

Q. Vous savez que les ingénieurs ont fait un rapport dans ce sens?—R. Ce rapport a pu être fait ici, mais je ne le sais pas par moi-même.

Q. Lui avez-vous donné trois ou quatre jours, pour étudier la position? N'a-t-il pas dit: "Il m'a donné trois ou quatre jours, pour réfléchir, et je rapportai le montant de \$9,000, en plus, qui faisait une somme totale de \$17,000?—R. Non.

Q. Vous a-t-il donné \$9,000?—R. S'il dit qu'il m'a donné \$9,000, je ne m'en rappelle pas, je ne les ai pas reçues.

Q. Vous niez les avoir reçues?—R. Je nie les avoir reçues.

Q. Niez-vous qu'il ait apporté à votre bureau, ces neuf mille piastres?—R. Je l'ignore. Je ne me rappelle rien de cela.

Q. Est-ce possible?—R. Il pouvait avoir cette somme sur lui; il peut avoir dit: "Je l'ai ici."

Q. On lui a demandé: Qu'en avez-vous fait "(le chèque accepté)" lorsque vous l'avez apporté au ministère? R. Le premier chèque a été transmis avec la soumission, et j'ai remis l'autre à Sir Hector lui-même." Est-il vrai qu'il vous a remis ce chèque?—R. Non.

Q. Il dit, pour réponse à la question: "Pourquoi avez-vous remis ce second chèque à Sir Hector?—R. Parce que ayant causé ensemble, il me donna, comme je l'ai dit, trois ou quatre jours pour réfléchir? R. Il est absolument dans l'erreur à ce sujet. Il a confondu cette entrevue avec la lettre qu'il a reçue quelques jours après. La lettre l'informait que le ministre lui donnait jusqu'au 11, pour donner sa décision, et pour se renforcer, financièrement, et pour déclarer s'il était prêt à signer le contrat. Je ne lui ai jamais dit pareille chose dans l'entrevue que j'ai eue avec lui.

Q. Est-ce là votre version?—R. Oui.